

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE
L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU CANTON DE VAUD DU
MERCREDI 23 JUN 1999 DE 13H30 A 17 HEURES
A PAYERNE.**

Présidence de séance : Mme Yvette Jaggi

Ordre du jour

- 1. Communications du Comité provisoire**
- 2. Rapport de la Commission de vérification des titres d'éligibilité.**
- 3. Election du secrétaire général de l'Assemblée constituante.**
- 4. Examen et adoption du rapport de la Commission de la planification et du règlement : *Planification***
- 5. Examen et adoption du rapport de la Commission de la planification et du règlement : *Règlement***
- 6. Divers**

ADS= Adopté sans discussion.

Objet	Décision
<p>1. Communications du Comité provisoire Le Comité provisoire a fixé les prochaines séances aux dates suivantes :</p> <p>27.08.1999 Formation des animateurs de la journée de réflexion. 03.09.1999 Journée de réflexion de l'Assemblée constituante de 8h00 à 17h30 à l'Université de Lausanne. 01.10.1999 Séance plénière de l'Assemblée constituante. 03.12.1999 Séance plénière de l'Assemblée constituante. 04.02.2000 Séance plénière de l'Assemblée constituante. 07.04.2000 Séance plénière de l'Assemblée constituante. 02.06.2000 Séance plénière de l'Assemblée constituante.</p> <p>Le Comité provisoire a décidé l'organisation d'une demi journée facultative de formation consacrée aux us et coutumes parlementaires fixée au vendredi 10 septembre 1999. Le Comité provisoire prie les personnes volontaires pour animer la journée de réflexion du 3 septembre de s'annoncer au secrétariat jusqu'au 25 juillet 1999.</p>	
<p>2. Rapport de la Commission de vérification des titres d'éligibilité. Rapporteur : Mme Eliane Carnevale. Le Rapport de la Commission de vérification des titres d'éligibilité levant la réserve apportée à l'élection de M. Eric Blanc le 14 avril 1999 et proposant la validation de l'élection de :</p>	ADS

<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Luc Pochon de Chavornay, premier suppléant éligible de la liste «<i>POP et Gauche en mouvement - Les Verts</i>», en remplacement de M. Gilbert Musy, décédé ; • Mme Claire Richard de Chigny, première suppléante éligible de la liste «<i>Radical démocratique vaudois</i>», en remplacement de M. Roger Glur, démissionnaire ; <p>est adopté sans discussion.</p>	
<p>3. Election du secrétaire général de l'Assemblée constituante. Rapport du Comité provisoire. Rapporteur : M. Jean-François Leuba</p>	
<p>Entrée en matière. Proposition de Mme Catherine Mamboury. Repousser l'entrée en matière au 30 juin 1999 pour permettre au Comité provisoire de compléter son rapport en proposant plusieurs candidats et éclaircissant la question du taux d'activité du secrétaire de l'Assemblée constituante. L'entrée en matière est adoptée à une majorité évidente.</p>	Adoptée
<p>Rapport du Comité provisoire. Le rapport du Comité provisoire proposant Mme Francine Crettaz Décosterd au poste de secrétaire de l'Assemblée constituante est adopté sans opposition et avec quelques abstentions.</p>	Adopté
<p>Examen et adoption du rapport de la Commission de la planification et du règlement : <i>Planification</i>. Rapporteur : M. Georges Burdet</p>	
<p>Art. 1-7. La phase préparatoire est adoptée à une majorité évidente.</p>	Adoptés
<p>Art. 8. Rapport de minorité signé par Mme Anne-Catherine Lyon et MM. Alex Dépraz, Jacques Haldy, Jean-claude de Haller et Josef Zisyiadis. Rapporteur : M. Jacques Haldy. Pour la phase rédaction du projet de Constitution, l'Assemblée constituante, sur proposition du Comité de pilotage, élit 10 commissions de 17 membres au maximum, qui traiteront chacune l'un des domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le statut du canton, les principes généraux et le préambule. 2. Les libertés et les droits fondamentaux. 3. Les droits politiques et les révisions constitutionnelles. 4. Les rapports entre les églises et l'Etat. 5. L'organisation territoriale et les communes. 6. Le Grand Conseil. 7. Le Conseil d'Etat et l'organisation des autorités cantonales. 8. La justice. 9. Les tâches publiques et les finances. 10. Les rapports avec l'extérieur (autres cantons, Etat fédéral et états étrangers). <p>Sous-amendement de MM. Marcel Blanc et Denis Sulliger 9 commissions de 20 membres. Les commissions 6 et 7 sont fondues en une. Le sous-amendement est adopté par les signataires du rapport de minorité.</p> <p>La proposition amendée du rapport de minorité est rejetée par 117 voix</p>	Adopté

contre 42 et quelques abstentions.	
Art. 9.	ADS
Art. 10. Rapport de minorité signé par Mme Anne-Catherine Lyon et MM. Alex Dépraz, Jacques Haldy, Jean-claude de Haller et Josef Zisziadis. Rapporteur : M. Jacques Haldy. Pour assurer la coordination des travaux des différentes commissions, les présidents de celles-ci forment ensemble une conférence, convoquée par le Comité de pilotage ou sur demande de l'un de ses membres. La proposition du rapport de minorité est rejetée à une majorité évidente.	Modifié
Art. 11.	ADS
Art. 12.	ADS
Art. 13.	ADS
Art. 14.	ADS
Art. 15.	ADS
Art. 16.	ADS
Art. 17.	ADS
Art. 18.	ADS
Art. 19.	ADS
Art. 20. Sur proposition de M. Michel Bühler, un vote est organisé sur le jour de séance qui convient le mieux aux membres de l'Assemblée constituante. Le vendredi l'emporte sur le jeudi par 110 voix contre 51.	ADS
Art. 21.	ADS
4. Examen et adoption du rapport de la Commission de la planification et du règlement : <i>Règlement</i> La discussion est repoussée au mercredi 30 juin à l'Université de Lausanne.	

Payerne, le 23 juin 1999

La présidente de séance :
Yvette Jaggi

Le secrétaire provisoire :
Olivier Guye